

Baromètre de l'accidentologie - Juillet 2021 -

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Avertissement :

- les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide auprès des forces de l'ordre, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces dernières sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.
 - en raison de l'épidémie de Covid-19 et les mesures de restriction des déplacements qui ont été prises par le gouvernement, les indicateurs d'accidentalité de l'année 2020 ne peuvent être pris en compte pour mesurer une quelconque évolution en 2021.
- Ainsi, les indicateurs de 2021 sont comparés avec les indicateurs de l'année 2019.

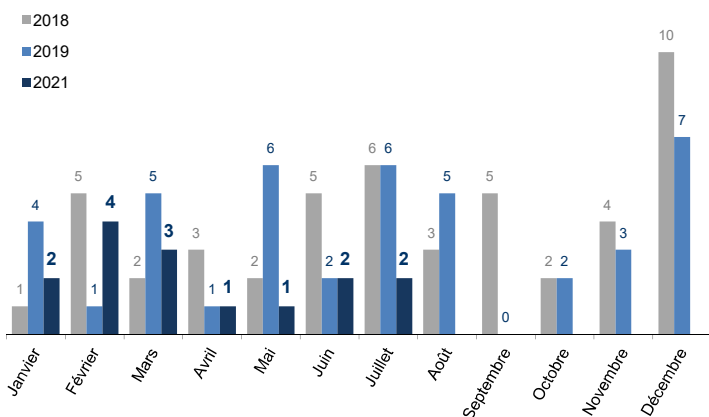
Les chiffres du mois

	Juillet 2021	Juillet 2019	Ecart	Évolution 2021 / 2019 (%)
accidents corporels	72	75	-3	-4,0
tués	2	6	-4	-66,7
blessés	89	90	-1	-1,1

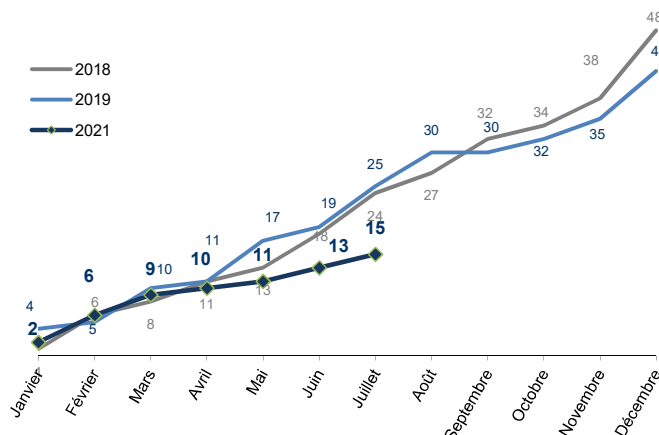
Cumul de l'année

	Cumul Juillet 2021	Cumul Juillet 2019	Évolution 2021 / 2019 (%)
accidents corporels	393	445	-11,7
tués	15	25	-40,0
blessés	480	548	-12,4

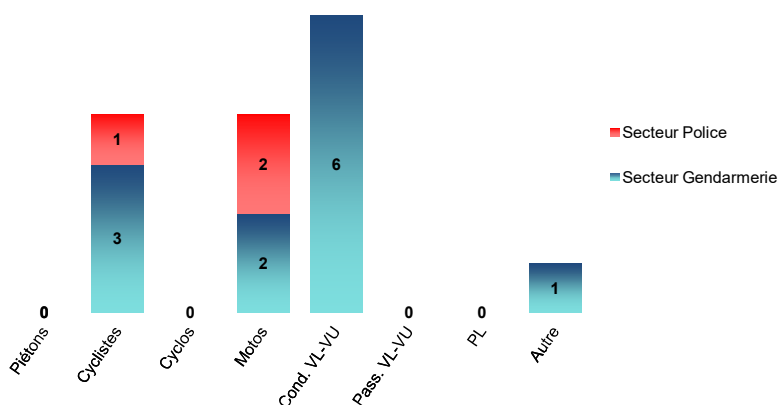
Répartition mensuelle des tués



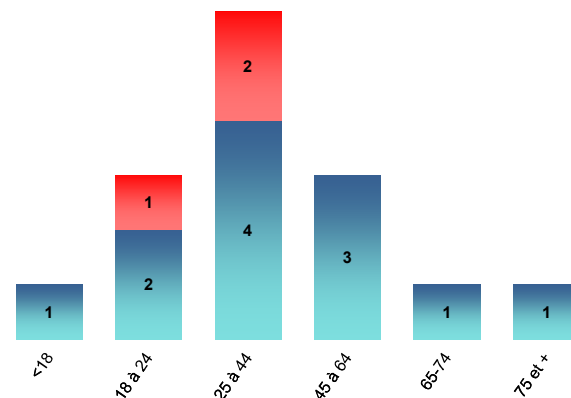
Cumul des tués par mois et par année



Tués selon le mode de déplacement

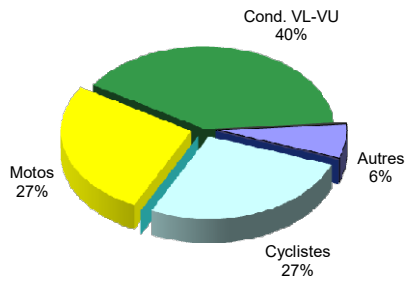


Tués selon l'âge

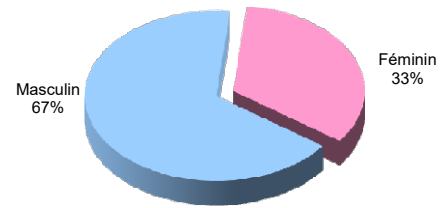


Répartition des tués

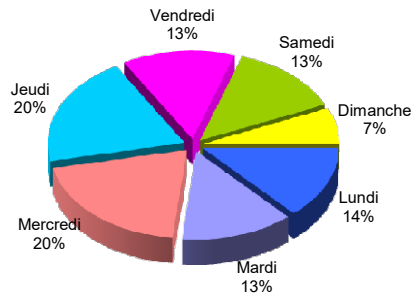
Par catégorie d'usagers



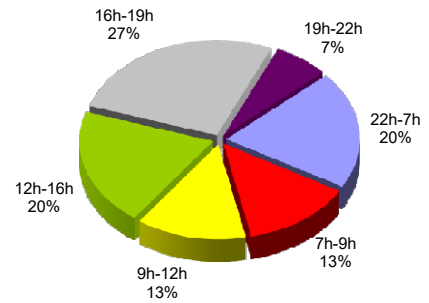
Par sexe



Par jour de la semaine

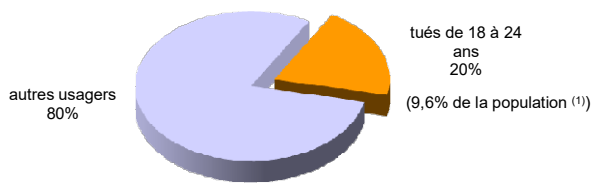


Par tranche horaire

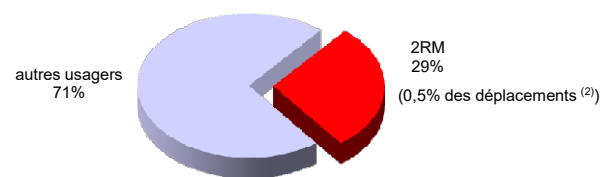


Répartition des tués - usagers vulnérables

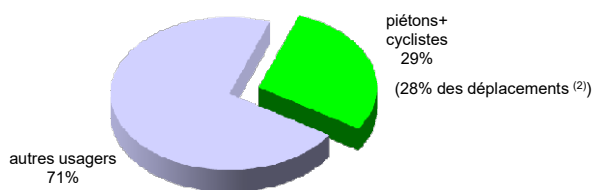
Part des 18-24 ans tués



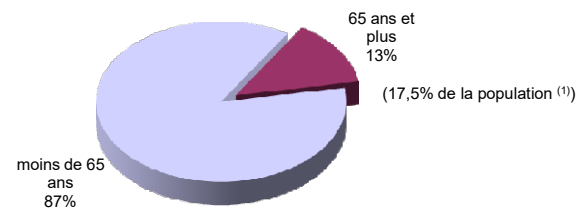
Part des deux roues motorisés tués



Part des piétons et cyclistes tués

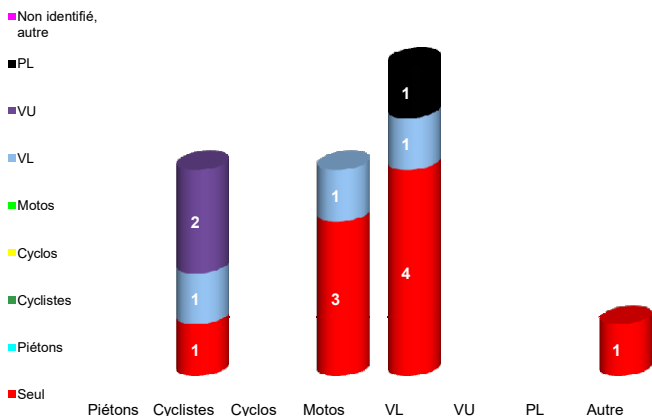


Part des seniors tués



⁽¹⁾ INSEE population bretonne légale au 1er janvier 2019
⁽²⁾ AUDIAR Enquête Ménage Déplacements 2018

Tués contre - conflits (dans les accidents)



Usager(s) décédé(s) dans l'accident

	Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Autre	Contre
		1		3	4			1	Seul
									Piétons
									Cyclistes
									Cyclos
									Motos
		1		1	1				VL
		2							VU
					1				PL, TC
									Non identifié, autre
		4		4	6			1	15

Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Nombre de tués au 31 juillet 2021 : 15

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à 30 jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Données concernant les accidents mortels du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	19/01/2021	14h15	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	1 cycliste	20	M	1
2	22/01/2021	09h10	Romillé	1 cycliste	69	F	2
3	06/02/2021	18h10	Lohéac	1 conducteur VL	58	M	3
4	10/02/2021	12h30	Pleumeleuc	1 conducteur VL	37	F	4
5	20/02/2021	23h55	Rennes	1 motocycliste	27	M	5
6	24/02/2021	09h40	Cesson-Sévigné	1 motocycliste	21	M	6
7	03/03/2021	19h20	Saulnières	1 motocycliste	29	M	7
8	28/03/2021	06h45	Domalain	1 conducteur VL	21	M	8
9	29/03/2021	18h55	Pont-Péan	1 cycliste	57	M	9
10	05/04/2021	19h00	Saint-Broladre	1 motocycliste	35	M	10
11	27/05/2021	23h30	Bazouges-la-Pérouse	1 conducteur VL	26	F	11
12	08/06/2021	08h25	Betton	1 conducteur VL	48	M	12
13	27/05/2021	23h30	Cesson-Sévigné	1 cycliste	43	F	13
14	08/07/2021	14h05	Paimpont	1 passager autre	2	F	14
15	30/07/2021	18h10	Poligné	1 conducteur VL	80	M	15

La sécurité routière à la une

La ceinture, indispensable pour se protéger, même dans les autobus :

Le port de la ceinture de sécurité a été introduit progressivement au cours des ans. Au départ très contesté, l'usage de cet équipement s'est imposé à tous comme une évidence pour la sécurité de tous les passagers, quel que soit le véhicule.

Depuis 2003, le port de la ceinture de sécurité aux occupants des véhicules de transport en commun est obligatoire lorsque les sièges sont équipés d'une ceinture de sécurité. Depuis 2015, l'ensemble des autocars est concerné par l'équipement en ceinture de sécurité et l'obligation de la porter. A noter que ce n'est pas le conducteur qui est responsable du non-port de la ceinture de sécurité mais le passager lui-même, y compris lorsque celui-ci est mineur.

Dans les accidents de la circulation impliquant des véhicules de transport en commun de personnes, **la plupart des traumatismes corporels graves sont consécutifs à l'éjection des occupants hors du véhicule ou à leur projection à l'intérieur du véhicule.** Les mesures de réflexes de s'accrocher aux sièges ne suffisent pas car les forces dynamiques et de gravité sont trop importantes en intensité et trop

Les enquêtes sur les accidents de véhicule de transport en commun réalisées par le Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre (BEA-TT) ont mis en exergue l'importance d'attacher sa ceinture de sécurité dans les transports en commun. La gravité des blessures constatées dans les accidents analysés, quelles que soient leurs conditions, est due au non-port de la ceinture de sécurité (BEA-TT - Juin 2021).

L'obligation de mise en vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisées à emporter et en ligne est entrée en vigueur le 1er juillet 2021 :

Depuis le 1er juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter doivent obligatoirement proposer à la vente, de façon permanente, des éthylotests à proximité du rayon de boissons alcoolisées (ou près du lieu d'encaissement). Cette obligation concerne également les sites de vente en ligne. Les débits de boissons concernés doivent également respecter une obligation d'information sur l'importance de l'auto-dépistage. A cette fin, une affiche de prévention indiquant que des éthylotests sont proposés à la vente doit être apposée dans les établissements et apparaître sur la page de paiement des sites de vente en ligne.

Le fait de contrevenir à cette obligation et aux dispositions associées est puni de l'amende prévue par les contraventions de la quatrième classe (675€ et jusqu'à 1 875€ en cas d'amende forfaitaire majorée).

Les modèles de support d'information à apposer dans les débits de boissons à emporter et devant figurer sur les sites de vente en ligne sont disponibles au téléchargement sur le site de La Sécurité Routière.

